



SYNTHESE DE LA TOURNEE DES AS SAISON 2016-2017



Nous voici en début de saison 2018, tous les comptes rendus des visites sont parvenus au Comité. Ces documents ont été élaborés à partir de ceux-ci :

- ✓ EYBENS : Alain CLUGNIT
- ✓ LA TOUR DU PIN : Béatrice REVOL
- ✓ VIZILLE : Jean-Alain ROCHEZ
- ✓ CROSSEY : Roland BEAUCHAMP
- ✓ BOURGOIN : Gilbert GAUTHIER
- ✓ MORESTEL : Richard GRENADOS
- ✓ SILLANS : Gilbert CŒUR

Dix ans après le grand rassemblement à St Etienne de Crossey où les AS s'étaient déplacées en nombre, cette nouvelle réunion d'information et de communication initiée par la commission Communication (responsable Roland BEAUCHAMP) s'est rendue dans les secteurs.

La tournée des secteurs a eu lieu du 4 au 20 octobre 2017 ; la participation des AS aux réunions varient de 57 à 95% de l'ensemble des AS pour une moyenne de 71 % de présence.

Le but de cette réunion était de provoquer un échange convivial entre les AS et le Comité de l'Isère sur des sujets très variés et pas toujours abordés.

Plus de 24 sujets divers ont été évoqués ; pour la synthèse de ces réunions nous pouvons classer en 3 parties des questions réponses sujettes ou non à débat. Certaines questions reviennent dans toutes les réunions.

1) Questions Réponses Simples

- Président d'AS

Un président peut-il ne pas avoir de licence ?

Réponse : non ; il faut qu'il est une licence compétition

Un président peut-il être licencié dans une autre association ?

Réponse : il faut voir les statuts de l'association. Les statuts types, fédération française de sport boules stipulent qu'il faut être membre de l'AS depuis plus de 6 mois, à jour de ses cotisations. Donc une carte de membre pourrait suffire pour être éligible au bureau. Ensuite c'est le bureau qui vote son président. A-t-on trop de bénévoles pour avoir ce genre de réflexion ?

Il existe quelques AS où le président n'est pas licencié dans l'AS mais ces cas doivent être étudiés car souvent ces AS sont en péril et peuvent disparaître ; dans tous les cas le licencié doit être dans l'Isère et dans le même secteur si possible.

Peut-on avoir la liste des présidents d'AS par secteur ?

Réponse : voir le site du Comité : www.comitebouliste38.com

- Certificat médical

Réponse : Explication de la note ministérielle, de la position de la FFSB avec l'ancienne licence et des différentes formules possibles ; tous les documents sont mis en ligne sur le site du comité avec les informations.

Deux alternatives : soit une licence 2017-2018 avec tampon médical, soit 3 documents : la licence 2016-2017 avec tampon médical + la licence 2017-2018 sans tampon médical + une attestation et un questionnaire Q-S Sport convenablement rempli. La présentation d'une ou plusieurs licences à jour doit être demandée à chaque début de concours.

- Les assurances ?

Réponse : Un rappel, chaque association doit se rapprocher de son assurance pour connaître la couverture maximale possible ainsi que les cas particuliers. En cas d'accident même sans gravité apparente, il est conseillé de faire un dossier ; il vaut mieux qu'il soit sans suite plutôt qu'absent. Le comité se charge de demander à l'assureur fédéral plus d'informations sur les différentes couvertures.

- La classification et les quotas, le nombre de point de catégorisation, que se passe-t-il au niveau de la réglementation entre juillet et septembre ?

Réponse : c'est un système fédéral dans lequel nous ne pouvons pas intervenir ; il est possible de jouer en M4 de juillet à septembre alors que l'on a déjà les points pour jouer en M3 ; sachant que la catégorisation ne parvient au Comité qu'en juillet et la saison en cours s'arrête au 15/09. Pas de classement intermédiaire ; il est établi et indiqué sur la licence pour une saison entière du 16 septembre au 15 septembre de l'année suivante.

- Point de catégorisation

Pourquoi ne peut-on pas connaître en début de saison le nombre de point requis pour changer de division ?

Réponse : la catégorisation est établie en fonction des quotas : les 100 premiers joueurs évoluent en M2, de 101 à 650 en M3 et tous les autres auront des licences M4.

- Comment sont nommés les arbitres dans les compétitions ?

Réponse : une réunion de répartition des tâches est organisée avant chaque début de saison. Les arbitres se répartissent équitablement les concours selon leurs vœux.

- Mutations

Arrêt des mutations plus tôt que le 15 septembre afin de connaître les effectifs. Pourquoi ne pas les avancer à mi-juillet ?

Réponse : La date est fixée par la FFSB ; le comité met tout en œuvre pour qu'il y ait le maximum de mutations passées avant la sortie des licences le 25/08. Le Comité de l'Isère pourra remonter ce problème à la FFSB.

- Rapports d'arbitres

Réponse : Très nette amélioration. Ils sont disponibles en ligne sur le site Internet ou au Comité de l'Isère. Nous incitons les AS organisatrices à utiliser ces documents et non plus les anciennes versions. Ils peuvent être transmis par mail au comité : comitebouliste38@wanadoo.fr

- Règlement sportif RTI 2014

Réponse : Disponible au Comité et sur le site internet ; il peut être acheté par les joueurs ou les dirigeants ; Petites modifications 2015, 2016, 2017 ;

- Augmentations des licences, des affiliations, des abonnements

Réponse : la FFSB a des problèmes liés à un déficit de budget 2017 mais les augmentations ne concernent que le plan de développement qui prévoit 230 000 € pour l'organisation et le développement d'actions en faveur des jeunes.

Le coût des mutations doit-il augmenter aussi ?

Réponse : Les mutations pourraient passer de 30 à 50 € la saison prochaine (attente de décision de la FFSB) + 10 € pour le Comité

- Jeunes et CFB

Pourquoi les jeunes des CFB payent leurs mutations ?

Réponse : la question pourra être remontée au niveau de la FFSB ; en cours de régularisation ; le comité n'y est pas opposé

- Pourquoi ne sommes nous pas plus dans les écoles ?

Réponse : il y a en Isère 180 jeunes licenciés. C'est une pépinière de champions puisque l'on compte 9 champions de France cette année. Les centres de formations ne fonctionnent pas tous avec la même bonne fortune ; Morestel, La Côte St André, Pont de Beauvoisin et Fontaine se distinguent.

Les centres de formation ne font pas de formation adulte. C'est une lacune à combler, car il y a un fossé d'âge entre les jeunes joueurs et les adultes (moyenne 59 ans). Notre pyramide des âges n'est pas favorable entre 23 et 55 ans.

- Licences loisirs

Quel âge requis ? Peut-on avoir une licence loisir après une licence compétition ?

Réponse : L'âge légal d'une licence loisir est de 75 ans si le joueur est déjà licencié et sans interruption. En cas d'interruption de 2 années sans licence une personne peut prendre une licence loisirs à n'importe quel âge. Une licence loisir peut-être prise en première licence.

Il existe une licence intermédiaire dite « promotion » aux droits identiques à celle « loisir » elle permettrait aux joueurs déjà licenciés, de « glisser » vers la licence loisir.

- Master Vétérans

Difficultés pour s'inscrire

Réponse : on ne peut pas empêcher les organisateurs d'inscrire d'abord leurs connaissances, mais on peut décider lorsque des équipes qualifiées se désistent de les obliger à prendre les remplaçants dans l'ordre de la liste d'attente.

2) Questions qui posent débats

- Harmonisation des concours au niveau départemental

Elle existe au niveau secteur peut-on l'étendre au niveau comité ?

Quelles solutions apportées par le Comité ?

Trop de concours à la même date ; peut-on mieux harmoniser le calendrier ?

Réponse : Prévoir une rencontre entre les secteurs pour harmoniser le calendrier sur les dates ; les présidents de secteur qui ont une concurrence peuvent déclencher eux-mêmes une réunion.

- Regroupement des secteurs pour les prés fédéraux ?

Réponse : Il pourrait y avoir une perte d'identité des secteurs et peut-être que certains secteurs ne seraient plus représentés aux fédéraux ; attention à leur représentation, il y a des secteurs forts et d'autres plus faibles : 3^{ème} division Double et Simple.

Cette question pourra être étudiée par la commission sportive.

- Peut-on revoir les quotas par secteurs ?

Réponse : le débat à déjà été abordé par le passé et revient fréquemment comme le sujet d'actualité. Il n'existe à ce jour pas de formule pouvant satisfaire tous les joueurs. Celle qui semble la plus juste et la plus équitable est en place.

- Concours dit « sauvage »
Réponse : Il s'agit très souvent d'une animation dans une AS ou un boulodrome. On en recense de moins en moins dans l'Isère ; il n'est pas possible de les interdire mais on peut inciter les organisateurs à payer la redevance Jeunes dans l'intérêt de tous. *Peut être d'autres formules peuvent être étudiées (concours "animation") pour légaliser ces concours. N'oublions pas qu'il s'agit avant tout de la pratique de notre sport. Plus les boulodromes seront utilisés, moins ils seront réquisitionner pour d'autres sports.*

3) Questions posant débats et études par les commissions

- Championnat des AS 3-4
Peut-on mettre des dates fixes pour toutes les journées des rencontres des AS ?
Commencer le championnat plus tôt dans la saison pour permettre aux AS qui n'ont pas de boulodrome couvert de jouer à l'extérieur.
Pourquoi n'y a-t-il pas de points en compétition AS ?
Réponse : *Tout d'abord, il faut savoir que le pourcentage de problèmes est infime par rapport au nombre de clubs inscrits et au nombre de rencontres organisées. Quand les responsables d'AS entrent en contact très tôt après le tirage il n'y a jamais de problème. Les journées fixes, spéciales AS 3-4 sont très difficiles à organiser, surtout au premier tour, d'une part à cause du problème des boulodromes couverts, d'autre part en raison de la concurrence avec les concours prévus ces jours-là. L'avancement des dates pose le problème des mutations qui sont autorisées jusqu'au 15 septembre. Le tirage étant effectué début novembre, peut-être pourrait-on obliger les équipes à jouer avant fin décembre, par exemple en mettant une date butoir Aller et une date butoir Retour. La commission sportive se penche sur le problème.*
La commission sportive du comité de l'Isère a pris une décision en demandant au responsable de chaque AS de faire le 1^{er} tour avant la fin décembre. Cette initiative a été bien accueillie. En ce qui concerne la prise de points, il s'agit d'une décision fédérale.
- Concours
Les organisateurs devraient être plus rigoureux sur la présentation des licences en début de concours ; les tenues de joueurs (haut identique) ;
Réponse : *Il faudra demander à chaque AS et peut-être à chaque secteur de fournir des tenues à leurs joueurs. Pour les compositions d'équipes hors clubs ou secteurs, il est facile de trouver 4 tenues identiques à faible coup.*

Pourquoi les arbitres ne transmettent pas les rapports au comité ?
Réponse : *nous transmettons au président des arbitres pour qu'il passe le message : tous les rapports d'arbitres des concours promotion doivent être transmis au comité.*

Pourquoi faut-il faire un rapport d'arbitre pour les concours du secteur ?
Réponse : *bien souvent ces concours sont enregistrés en concours « promotion » et doit donc faire l'objet d'un rapport*

Certains départements ont une formule différente pour les qualificatifs aux championnats de France. La Drôme, l'Ardèche ont une formule qualificative par concours ou mixte avec une formule cumul de points sur la saison, quota et le reste en journée pré-fédérale. Cette formule sera travaillée par la commission sportive.
- Fédéraux
Faire un fédéral libre sur plusieurs sites en simple et double en 3^{ème} division ?

Réponse : On peut étudier les formules des comités voisins. Revoir la formule des quotas basée sur le nombre de licenciés du secteur et le nombre de participants pour les fédéraux de l'année N-1. Pour les quadrettes, on pourrait faire des concours qualificatifs. Mais sachant que la journée fédérale quadrettes est une belle journée de boules, mieux vaut réfléchir avant de la supprimer.
Mixage de formules Concours + Journée fédérale en étude

- Concours Nationaux

Cela fait plusieurs fois que les équipes de l'Isère se rencontrent au premier tour où sont dans la même poule ?

Réponse : les tableaux sont établis par la fédération à partir de BOULY.

Un courrier a été envoyé par le comité pour dénoncer cela.

- Les journées découvertes

Réponse : Elles ont intéressé une centaine de personnes ;

8 secteurs ont répondu présents en organisant une activité découverte. Dans l'ensemble très bon déroulement. Il ressort pour les participants, une convivialité du sport boules. Selon les sites, des jeunes, des entreprises où d'autres sportifs ont participé. Quelques prises de licences en perspective. Il est demandé d'assurer un suivi des nouveaux boulistes (à début janvier 21 licences pour 132 participants).

- Prélèvements Jeunes dans les secteurs qui n'ont pas d'école de boules, comment utilise-t-on l'argent gardé ?

Réponse : Chaque secteur a un fonctionnement particulier ; difficile d'inciter les secteurs moins bien armés à développer des actions en faveur des jeunes ; le travail des jeunes tourne sur les années et à ce jour beaucoup de secteurs qui ont des jeunes n'en possédaient pas il y a 7 ou 8 ans.

- Championnat de France en Isère

Organisera-t-on sur le mandat un championnat en Isère ?

Réponse : Si cela est possible, oui. On cherche un site pour, par exemple, l'organisation du championnat de France Doubles. Les dates 2018 et 2019 sont déjà prises, il reste 2020....à suivre.

- Jeux Olympiques

Réponse : La candidature de la confédération mondiale des Boules est toujours en attente mais, si elle est acceptée, ce seront les 3 composantes (Pétanque, Sport Boules et Rafa Volo) qui y participeront.

- Plaquette du Comité

Distribution de la plaquette du Comité à chaque président d'AS ; aucun commentaire ; elle a été très bien accueillie ; nous remercions la commission pour son travail.

- Regroupement des Secteurs

Réponse : ce sujet a déjà fait l'objet d'une étude au sein du Comité.



Nous pouvons conclure que les débats ont été riches, animés et constructifs avec de multiples questions posées sur des sujets très intéressants comme l'organisation, la communication, l'évolution du sport boules et la discipline.

La synthèse finale sera transmise à chaque président de secteurs et sera disponible sur le site Internet du Comité. Le Comité de l'Isère restera toujours à l'écoute des responsables d'AS ; ils peuvent à tout moment solliciter le CBDI.